

intimement rattachés au commerce de détail sont le plus souvent de commodos endroits d'emmagasinage temporaire des marchandises transitées du manufacturier ou du grossiste au consommateur, il se peut donc qu'ils ne soient pas, au sens économique strict, des services qui ajoutent la valeur du facteur "temps" aux denrées possédant déjà la valeur du facteur "forme". Tout au moins, puisqu'il faut établir une démarcation nette et comme les statistiques distinctes de cette branche de l'entreposage ne sont pas connues, a-t-il été jugé opportun de restreindre la définition de l'entreposage au sens qu'elle revêt ici.

La présente section de l'*Annuaire* ne tente guère plus que de rassembler sous une seule rubrique générale les statistiques éparses des éditions antérieures. Il s'agit de développer la statistique de l'entreposage et d'établir graduellement une série de renseignements améliorée et plus coordonnée. La sous-section 1 présente des statistiques sur l'entreposage autorisé des grains. La sous-section 2 traite des entrepôts frigorifiques sans lesquels les aliments périssables, comme les viandes, les produits laitiers, le poisson et les fruits, ne pourraient être échangés ou distribués sur une vaste échelle; elle contient aussi des données sur les stocks de vivres en main. La sous-section 3 traite de l'entreposage du pétrole et de ses dérivés et la sous-section 4, des entrepôts publics et des entrepôts douaniers. Les entrepôts qui se spécialisent dans l'entreposage du tabac et des boissons alcooliques sont étudiées à la sous-section 5. Ces entrepôts d'accise sont confiés à la surveillance étroite de fonctionnaires d'accise du gouvernement qui surveillent toutes entrées et sorties de stocks.

#### Sous-section 1.—Entreposage autorisé des grains

Le 1<sup>er</sup> décembre 1947, la capacité totale d'entreposage autorisé des grains au Canada s'établit à 482 millions de boisseaux, diminution de 13 millions de boisseaux sur le 1<sup>er</sup> décembre 1946. Depuis 1943, la capacité d'entreposage autorisé des grains a fort diminué, surtout à la suite de la démolition des entrepôts temporaires construits en vue d'emmagasiner les immenses stocks de grains accumulés durant les premières années de la guerre. Le 1<sup>er</sup> décembre 1943, la capacité totale d'entreposage autorisé des grains avait atteint le chiffre record de 603 millions de boisseaux.

La demande de grain canadien étant très forte, tant au pays qu'à l'étranger, la proportion de la capacité occupée est généralement très faible. Même en novembre, mois où l'entreposage est d'ordinaire à son maximum, la capacité occupée tant en 1946 qu'en 1947 ne s'établissait qu'à 39 p. 100. Le 3 décembre 1942, alors que les stocks emmagasinés et la capacité d'entreposage étaient près de leur maximum, la capacité autorisée occupée est d'un peu moins de 80 p. 100.

Le 31 juillet 1947, terme de la campagne agricole canadienne, 14 p. 100 seulement de la capacité autorisée était occupé. Vu cet état de choses au début de la campagne suivante et la récolte inférieure à la moyenne en 1947, il y avait en général amplement d'espace libre en toutes situations durant la campagne de 1947-1948.

Des renseignements supplémentaires sur la distribution, l'entreposage et l'inspection des principales récoltes paraissent à la section 1, sous-section 2, du présent chapitre.